

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conformément aux dispositions de l'ordonnance N° 2020-356 du 08 avril 2020 portant révision du code électoral et des articles 5 et 38 de la loi N°2018-574 du 13 juin 2018 portant création de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI), il est porté à la connaissance des candidats à la candidature à l'élection présidentielle du 25 octobre 2025 que le dépôt du cautionnement est effectué auprès de la CDC-CI du 25 juillet au 26 août 2025.

Le versement du cautionnement se fait à la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire par les candidats à la candidature ou par leurs mandataires munis d'une procuration signée par le mandant et dûment légalisée auprès des services municipaux.

Le montant du cautionnement, fixé à cinquante millions (50 000 000) de francs CFA conformément aux dispositions du code électoral, est versé à la CDC-CI exclusivement par chèque de banque certifié.

A la réception du chèque de banque certifié, la CDC-CI délivre une **quittance provisoire**. Le **reçu de cautionnement** valant quittance définitive est délivré par la CDC-CI après encaissement effectif dudit chèque.

Du 25 juillet au 26 août 2025, les cautionnements sont reçus du lundi au vendredi de 07 heures 30 minutes à 17 heures, au siège de la CDC-CI sis à Abidjan, Cocody Les II Plateaux, Boulevard Latrille, Carrefour Les Oscars.

Les candidats à la candidature doivent être munis des documents suivants :

- le formulaire de dépôt de cautionnement téléchargeable sur le site internet de la CDC-CI www.cdc.ci ;
- une copie de la pièce d'identité du candidat à la candidature en cours de validité ;
- une procuration légalisée désignant le mandataire, accompagnée de sa pièce d'identité en cours de validité, si le dépôt est effectué par un mandataire ;
- un chèque de banque certifié de 50 000 000 (cinquante millions) FCFA, libellé en toutes lettres à l'ordre de « **Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire** ».

NB : Pour rappel, le délai réglementaire d'encaissement des chèques est de 72 heures.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez-vous adresser aux contacts suivants :

Téléphone :

- Bureau (standard) : 27-22-55-92-05/08/06/30/31
- Mobile (service cautionnement) : 07-57-51-37-51 / 07-79-65-55-57 / 07-47-53-83-28

Email : cautionnement.electionpresidentielle@cdc.ci

Fait à Abidjan, le 17 juillet 2025

La Direction Générale de la CDC-CI

Lassina FOFANA
Directeur Général

